



PRÉFET DU NORD

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

03.20.30.54.62

**Communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer – Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI), Direction de l'Énergie, DG EC/DE/SD2, Tour Pascal B, 19^{ème} étage, 5 Place des Degrés, La Défense 7- 92055 LA DEFENSE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le dépôt d'hydrocarbures de Cambrai D, comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

4734-1-a Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris)

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique en mairies **de MARCOING, de RIBÉCOURT-LA-TOUR, et VILLERS-PLOUICH du 3 janvier 2017 au 6 février 2017 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Monsieur Jean BERNARD, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du public en mairies de :

- **MARCOING**, le mardi 3 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures, le samedi 21 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures et le lundi 6 février 2017 de 14 heures à 17 heures,
- **RIBÉCOURT-LA-TOUR**, le vendredi 27 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures,
- **VILLERS-PLOUICH**, le mardi 10 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu, devront avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées aux registres ouverts à cet effet, lesquels resteront à la disposition du public pendant le même temps en mairies de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr- consultations et enquêtes publiques – Installations classées pour la Protection de l'environnement (ICPE) - Autres ICPE - agricoles, industrielles, etc. - Autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.